



PROGRAMMATION 2021-2027

Appel A Projet :

Maintien et déploiement de l'activité économique par la structuration de filières durables et vernaculaires territoriales

Date de clôture : 27 Septembre 2024

Fiche action : Structuration de filières durables

Règlement d'intervention

Appel à projet du GAL SUD GIRONDE 2024 :

Maintien et déploiement de l'activité économique par la structuration de filières durables et vernaculaires territoriales

Au titre de la fiche-action n°8 :
Structuration de filières durables

Au titre du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural – FEADER

Objectif prioritaire 3 : Accélérer la transition écologique en Sud Gironde
Fiche action N°8 : Structuration de filières durables

Calendrier de l'appel à candidature :

Dépôt des dossiers de demande préalable	Date de début des dépôts du dossier de demande préalable sur le portail Approches Territoriales MDNA	Date de fin des dépôts du dossier de demande préalable sur le portail Approches Territoriales MDNA
Période	01/01/2023 – à 00h00	27/09/2024 – à 23h59



Tout commencement de l'opération (devis signé, bon de commande signé, facture acquittée) avant le dépôt d'une pré-demande mentionnant l'aide européenne est susceptible de rendre l'ensemble de l'opération inéligible, sauf dérogation prévue par la réglementation.

TABLE DES MATIERES

Contexte de l'appel à projet	5
La transition écologique territoriale :.....	5
Le Sud Gironde, un territoire rural engagé pour la transition :	6
Objectif prioritaire de l'appel à projet	7
Accélérer la transition écologique en Sud Gironde :.....	7
Cadre d'intervention & critères de sélection	8
Périmètre du GAL Sud Gironde et éligibilité géographique :	8
Critères d'éligibilités :.....	10
Types d'actions soutenues :.....	10
Bénéficiaires éligibles :	11
Bénéficiaires inéligibles :	11
Dépenses inéligibles :	11
Critères de sélection :	11
Intensité de l'aide :.....	11
Ligne de partage avec les autres dispositifs :.....	12
Analyse & modalités	12
Analyse des projets :	12
Modalités de sélection :	13
Modalités de candidature :.....	13
Contacts et renseignements	15
<u>Annexe 1</u> : Fiche action 8 : Structuration de filières durables.....	15
<u>Annexe 2</u> : Grille d'évaluation et de notation AAP Structuration des filières durables du GAL Sud Gironde	15

Le dépôt d'une demande préalable au titre de cet appel à projet a vocation à être précédé par un accompagnement du GAL Sud Gironde. Les candidats sont donc invités à prendre contact avec l'équipe technique du GAL au moyen des coordonnées ci-dessous :

Votre contact de proximité

Romain Gayral & Eugénie Rivière

leader@polesudgironde.fr

Adresse du GAL : 8 rue du Canton, 33490 Saint Macaire

Contexte de l'appel à projet

La transition écologique territoriale :

Entre intensification des phénomènes météorologiques à risque, raréfaction de la ressource en eau, disparition des espèces menacées, appauvrissement des sols, etc., le réchauffement climatique agit directement sur notre environnement. Autant de conséquences remettant en question les systèmes de production et les activités agricoles qui en dépendent et par là même, les notions de souveraineté alimentaire et de la survie des espèces. Les cadres réglementaires de nos sociétés ont évolué et s'adaptent. Ils orientent leur action en faveur d'une transition écologique des territoires et de la préservation du vivant. Les Objectifs de Développement Durable (ODD) adoptés au niveau mondial, ou plus proche de nous, de leur applicatif régional à travers la feuille de route Néoterra, composent les nouveaux référentiels de l'action publique.

Le Groupe d'Action Locale du Sud Gironde met en œuvre ces ODD au sein même de la stratégie de développement local du Sud Gironde, notamment :

- ODD 2 - Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable
- ODD 6 - Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau
- ODD 7 - Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable
- ODD 8 - Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous
- ODD 9 - Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous
- ODD 12 - Établir des modes de consommation et de production durables

- ODD 13 - Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions
- ODD 15 - Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres.

Le Groupe d'Action Locale Sud Gironde a déterminé et mis en place une stratégie locale de développement afin d'assurer la traduction de ces ODD mondiaux au niveau territorial sud girondin.

En 2019, la Région Nouvelle-Aquitaine a adopté la feuille de route NéoTerra en faveur de la transition écologique et énergétique du territoire. Cinq années plus tard, elle renouvelle son engagement à l'horizon 2030. Afin de renforcer l'adaptation au dérèglement climatique et de reconnaître les solidarités comme condition sine qua non d'une transition réussie, elle refonde les 11 grands principes initiaux de sa feuille de route en 6 ambitions.

Le Groupe d'Action Locale Sud Gironde se saisit de cette opportunité et souhaite développer son action territoriale afin de répondre à ces ambitions :

- Ambition 1 - Reconstituer les ressources naturelles pour l'avenir
- Ambition 3 - Se nourrir : accélérer les transitions agroécologiques et alimentaires
- Ambition 4 - Innover pour une économie durable
- Ambition 6 - Prévenir et soigner : une approche unifiée de la santé des écosystèmes (humain, animal et végétal)

Le Sud Gironde, un territoire rural engagé pour la transition :

Territoire rural maillé par la Garonne, le Sud Gironde est caractérisé par ses forêts (48,5% de sa superficie), ses plantations viticoles (10% de sa superficie) et ses surfaces agricoles (23,2% de sa superficie). Son environnement est le support de son activité économique : l'économie agricole, sylvicole et forestière représente ainsi 9,45% des actifs et 14,5% des établissements actifs employeurs du territoire (INSEE 2018).

En agriculture, la dépendance aux pesticides, à l'origine de la pollution des sols, et à l'eau, pour l'arrosage des cultures, est encore forte (CRAter, 2020). Néanmoins, le nombre d'exploitations conduites en agriculture biologique (près de 16 % des exploitations selon l'Observatoire des Territoires, 2022) et de circuits-courts mis en place (plus de 170 AMAP avec près de 500 producteurs associés et affiliés, touchant plus de 9 000 foyers selon Circuits courts, 2020) démontrent qu'une nouvelle forme d'agriculture et d'économie, plus directe et moins intensive, se consolide en Sud Gironde.

En parallèle, les initiatives dédiées à la production d'énergie renouvelable ont une croissance exponentielle sur le territoire. L'exploitation de l'énergie solaire au sein des fermes solaires et la production d'énergie par méthanisation des biodéchets montent en puissance jusqu'à constituer une perspective d'avenir

pour le territoire en matière d'indépendance énergétique mais aussi de développement économique et de création d'emploi.

Soucieux de soutenir l'engagement du territoire dans sa transition écologique et énergétique, le territoire du Sud Gironde, au travers des missions que porte le Syndicat Mixte du Sud Gironde, s'appuie sur les dispositifs et politiques publiques territoriales suivantes :

- Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) du Sud Gironde
- Le Contrat d'Objectif Territorial (COT) du Sud Gironde
- Le Projet Alimentaire Territorialisé (PAT) du Sud Gironde
- Le Contrat Local de Santé du Sud Gironde.

Le Groupe d'Action Locale s'appuie également sur l'ensemble des acteurs et réseaux d'acteurs du territoire engagés (les initiatives de production d'énergie renouvelable, les exploitations conduites en agriculture biologique, les associations de médiation environnementale, etc.). A partir de ce substrat sont nées les 3 fiches actions en faveur d'une alimentation territoriale durable, de la santé environnementale et de la structuration de filières durables. Soutenues par des financements européens dans le cadre de la stratégie de Développement Local mené par les Acteurs Locaux (DLAL), elles orientent les porteurs de projet dans une même direction à l'échelle du territoire, la transition écologique et énergétique du territoire Sud Girondin.

Objectif prioritaire de l'appel à projet



Accélérer la transition écologique en Sud Gironde :

D'après l'Ademe dans leur ouvrage Changer les comportements, faire évoluer les pratiques sociales vers plus de durabilité – L'apport des sciences humaines et sociales pour comprendre et agir (Ademe, 2016), « *le changement de comportement et, plus largement, l'évolution des modes de vie, sont devenus des enjeux clés de la transitions écologique* », c'est afin de répondre à ce défi que nous avons fait le choix, suite aux processus de concertations, d'aborder les transitions au niveau local, par et avec les acteurs. Les déterminants du changement de comportement sont individuels mais surtout collectif. En effet, l'individu est aidé dans son action par les réalités économiques, sociales, sociétales et matérielles. L'Ademe souligne qu'il est « *est crucial que les évolutions de comportement ciblées soient matériellement rendues possibles, et que les produits et les aménagements nécessaires existent* » c'est dans cet objectif que nous travaillons à partir de 3 actions spécifiques :

- la santé environnementale

- les transitions écologiques territoriales
- la structuration des filières durables et vernaculaires territoriales.

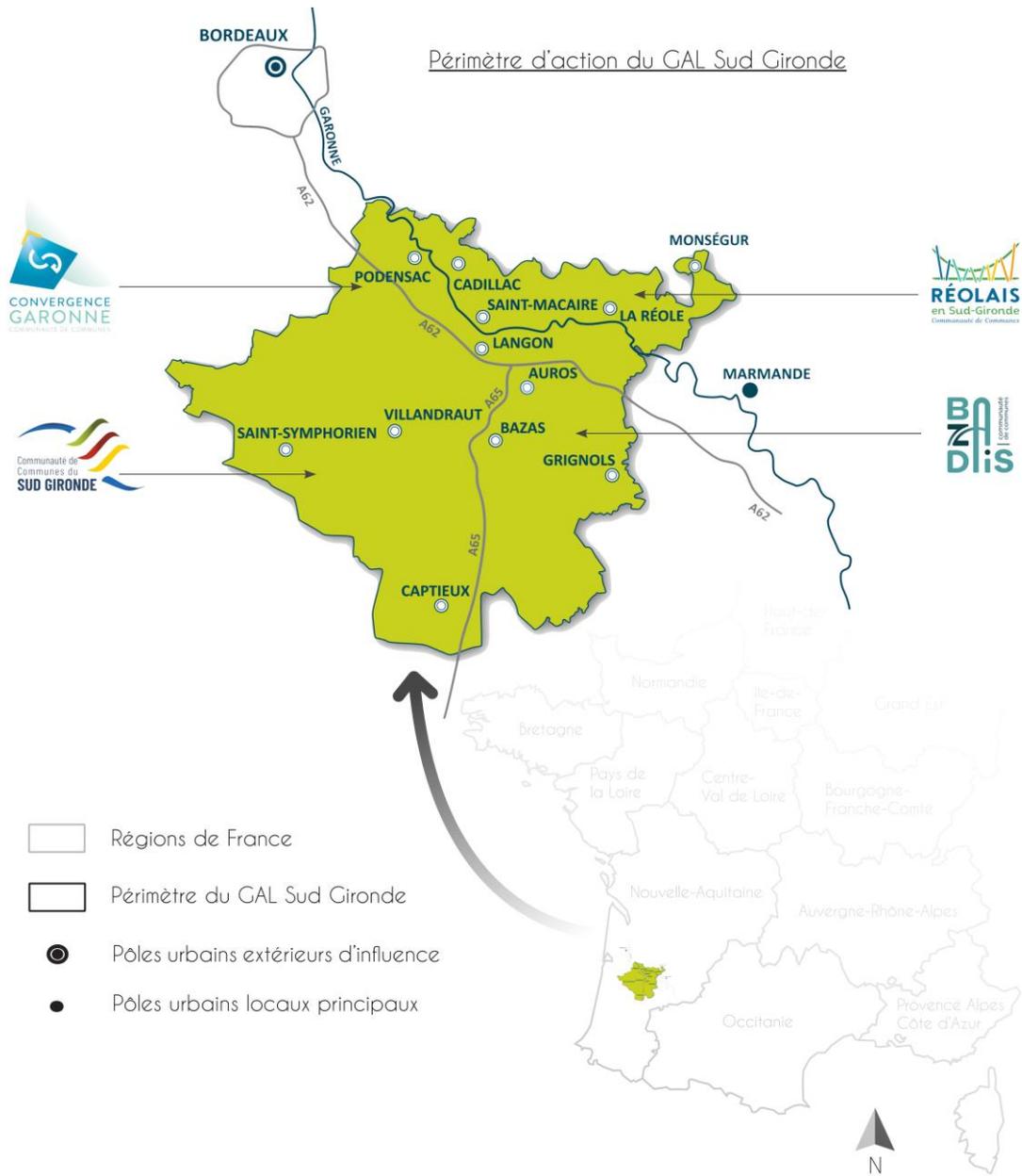
Travailler sur la structuration des filières durables et vernaculaires territoriales nous permet ainsi de faire exister les produits et les aménagements nécessaires aux transitions.

La démarche de structuration de filières durables et vernaculaires a pour finalité de créer de la richesse, des emplois locaux, de renforcer l'attractivité du territoire et la mise en réseau des acteurs territoriaux mais aussi de travailler au redéploiement de filières anciennes et historiques sud-girondines et au développement d'une transition écologique et énergétique localisée. Pour cela, le Sud Gironde a choisi de cibler l'action publique sur des filières porteuses d'avenir (méthanisation, chanvre, terre crue, paille etc.) et sur des filières vernaculaires (gemmaison, distillation locale etc.) afin de structurer le développement de nouvelles filières durables par l'innovation des projets accompagnés, par la promotion de l'emploi dans les secteurs clefs, par la mutualisation, la coopération et / ou la solidarité entre acteurs de ces filières.

Cadre d'intervention & critères de sélection

Périmètre du GAL Sud Gironde et éligibilité géographique :

Le GAL est composé de quatre communautés de communes : Convergence Garonne, Réolais en Sud Gironde, Bazadais et Sud Gironde, avec une organisation multipolaire. Le territoire se compose de 136 communes, couvrant ainsi 20,78 % du département de la Gironde. Le territoire du GAL est à majorité un territoire considéré comme peu dense et très peu dense (Insee, 2020) avec une population en constante augmentation (+5,5% de 2019 à 2023).



Afin d'être éligible, le projet doit être localisé sur le périmètre du GAL.

Critères d'éligibilités :

Plancher : plancher de 200 000 € d'assiette éligible sur l'opération présentée, après instruction de la demande d'aide. Les montants planchers s'appliquent uniquement à l'instruction de la demande d'aide.

Types d'actions soutenues :

- Ingénierie interne et externe et ingénierie d'amorçage et de gestion du projet de structuration de filières durables et / ou vernaculaires du territoire
- Etudes et diagnostics préalables aux projets de structuration de filières durables et /ou vernaculaires du territoire

- Filières durables du territoire :
 - o Création, rénovation et aménagement de locaux et de lieux permettant la structuration des filières de récupération et de valorisation énergétique des biodéchets territoriaux
 - o Aménagement de locaux favorisant les pratiques de transformation et de commerce des produits issus d'une filière durable et territoriale

- Filières vernaculaires du territoire :
 - o Création, rénovation et aménagement de locaux et de lieux permettant la structuration de la filière de récupération et de valorisation de la résine de pin et du gemmage local
 - o Création, rénovation et aménagement de locaux et de lieux permettant la structuration des filières de transformation et de commercialisation des produits issus de la filière de distillerie locale
 - o Création, rénovation et aménagement de locaux et de lieux permettant la structuration des filières de valorisation et de transformation de « terre crue »
 - o Actions et animations permettant la structuration de réseaux des filières vernaculaires

Bénéficiaires éligibles :

Hormis les bénéficiaires précisés dans la rubrique « bénéficiaires inéligibles », sont éligibles tous les bénéficiaires dans le respect de la réglementation européenne, nationale et régionale.

Bénéficiaires inéligibles :

Ne sont pas éligibles au présent appel à projet :

- Société Civile Immobilière (SCI).
- Particulier (personne physique sans numéro de SIRET) agissant à titre personnel et privé en dehors de toute activité professionnelle.

Dépenses inéligibles :

- Dépenses d'auto-construction et contributions en nature.
- Dépenses relatives à l'acquisition foncière bâtie et non bâtie.

Critères de sélection :

Les modalités et principes de sélection sont définis par le GAL selon les conditions prévues dans le règlement intérieur et la grille de notation et d'évaluation en annexe de cet appel à projet.

Intensité de l'aide :

Le fonds européen mobilisé est le FEADER à travers le programme LEADER et le budget alloué à cet appel à projet par le GAL Sud Gironde est de 375 000 €.

Le plafond d'aide FEADER par projet sélectionné par le GAL Sud Gironde sera :

Assiette éligible retenue	Plafond d'aide FEADER
De 200 000 € à 500 000 €	75 000 €
Plus de 500 000 €	150 000 €

Le taux maximum d'aide publique et le taux de cofinancement de cet appel à projet sont régis par la fiche action 8 dans le cadre de la convention tripartite du GAL Sud Gironde.

Ligne de partage avec les autres dispositifs :

OS 1.3 : Renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME et la création d'emplois dans les PME, y compris par des investissements productifs.

OS 2.2 : Promouvoir les énergies renouvelables conformément à la directive (UE) 2018/2001 sur les sources d'énergies renouvelables, y compris les critères de durabilité qui y sont énoncés.

OS 2.6 : Favoriser la transition vers une économie circulaire et efficace dans l'utilisation des ressources.

Analyse & modalités

Analyse des projets :

1) Complétude et éligibilité du dossier :

Tout dossier incomplet ou parvenu hors délais ne pourra pas être étudié au titre de cet appel à projets. Les dossiers déposés sur la plateforme MDNA en amont de cet appel à projet pourront être sélectionnés dans le cadre de celui-ci.

L'examen des projets (éligibilité) est mené sur la base du dossier décrivant l'opération transmis par le porteur de projet.

L'éligibilité du dossier est vérifiée dans un premier temps par l'équipe technique des fonds européens du GAL Sud Gironde.

2) Evaluation et sélection des projets :

L'évaluation et la sélection des projets seront réalisées lors d'un entretien oral des porteurs de projets.

L'évaluation est réalisée dans un second temps par le GAL Sud Gironde, comme décrit ci-dessous :

Le GAL s'appuiera, pour ces évaluations, sur la grille de notation construite à partir des critères de notation évaluation des projets présente en annexe 1 du règlement intérieur du GAL. Cette évaluation donne lieu à l'attribution d'une note qui permet au GAL de rendre un avis de d'opportunité. Les avis favorables, défavorables et d'ajournements émis par le GAL Sud Gironde, respecteront les critères d'attribution et de validation du règlement intérieur du GAL Sud Gironde.

Les projets sont ensuite classés par ordre décroissant suivant la note obtenue et sélectionnés pour un passage en opportunité jusqu'à épuisement des crédits attribués à l'appel à projets. Les porteurs de projet seront informés par mail des suites réservées à leur candidature.

Modalités de sélection :

La sélection en opportunité des projets sera réalisée par le Groupe d'Action Locale (GAL) du Sud Gironde, instance composée de 42 membres : 18 membres du collège public et 24 membres du collège privé. La sélection – opportunité des projets est réalisée dans un processus transparent et contrôlé par l'équipe technique du GAL.

Procédure de sélection des projets :

- Grille de sélection : une grille de sélection et de notation spécifique est mise en place dans le cadre de cet AAP (cf. Annexe 2 : *Grille d'évaluation et de notation AAP Structuration des filières durables du GAL Sud Gironde*).
- Les projets seront classés suivant la note obtenue, et seuls les projets ayant obtenue une note supérieure à 18 seront sélectionnés et pourront éventuellement prétendre à une subvention européenne (dans la cadre des limites budgétaires de l'appel à projet).
- Répartition de l'enveloppe : seront sélectionnés les projets les mieux notés dans le cadre de l'application des plafonds et du montant alloué à l'enveloppe de cet appel à projet.
- En cas de note similaire : les critères permettant de départager les projets seront : les partenariats locaux et le maintien / création d'emploi.

Modalités de candidature :

Rappel de la période de dépôt de l'AAP : du 17/07/2024 au 27/09/2024

Pièces à transmettre lors de la réponse à l'appel à projet :

- Courrier de demande de candidature, daté et signé.
- Fiche projet.
- Fiche de demande préalable, si celle-ci a été saisie avant l'ouverture de l'appel à projet.

Dépôt des demandes préalables :

- Les demandes préalables doivent être déposées sous MDNA (Mes Démarches en Nouvelle-Aquitaine), après validation de l'équipe technique du GAL.
- Les demandes préalables saisies sous MDNA avant la date d'ouverture de l'appel à projet seront étudiées, suite à l'envoi du courrier de demande de candidature.

Les courriers de demande de candidature devront être intégrés à la demande préalable dans MDNA.

Suite au dépôt de la demande préalable et de la saisine de l'équipe technique du GAL, le projet sera étudié et présenté aux membres du GAL dans le cadre d'une procédure de sélection opportunité.

Liens vers les ressources nécessaires aux porteurs de projet :

<https://gal-sud-gironde.webador.fr/>

<https://gal-sud-gironde.webador.fr/boite-a-outils>

<https://mes-demarches.nouvelle-aquitaine.fr/craPortailFO/>

Contacts et renseignements

Pour toute demande de renseignements et pour obtenir les documents au format numérique ou déposer un dossier :

Contact :

Romain Gayral – animateur des programmes EU Territoriaux

romain.gayral@polesudgironde.fr

Eugénie Rivière – gestionnaire et chargé de communication

eugenie.riviere@polesudgironde.fr

leader@polesudgironde.fr

Annexes

Annexe 1 : Fiche action 8 : Structuration de filières durables

Annexe 2 : Grille d'évaluation et de notation AAP Structuration des filières durables du GAL Sud Gironde

RETROUVEZ-NOUS SUR NOS RÉSEAUX SOCIAUX



@galsudgironde